



Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 31 mars 2010

Aperçu mensuel – Mars 2010

Etrangers (population résidante permanente)	1 688 500
Immigrants (population résidante permanente)	10 442
Bilan migratoire (population résidante permanente)	+ 4 118
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	5 314
Naturalisations accordées	4 513

Table des matières

1. Tendances et évolution en mars 2010	2
2. Population résidante étrangère	5
3. Immigration, émigration et bilan migratoire	5
3.1 Immigration en mars 2010	5
3.2 Emigration et bilan migratoire	6
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE	6
4. Autorisations octroyées / Annonces	7
4.1 Actifs UE-17/AELE	7
4.2 Contingents UE-8	8
4.3 Contingents UE-2	8
4.4 Frontaliers	8
4.5 Procédure d'annonce	9
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA	9
4.6.1 Utilisation des contingents	9
4.6.2 Utilisation des contingents - Graphiques	10
4.6.3 Relation Prestataires de services > 90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers	10
5. Naturalisations	11
Acquisition de la nationalité suisse	11

1. Tendances et évolution en mars 2010

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois de mars 2009.

Population résidente permanente de nationalité étrangère¹ : La proportion d'étrangers au sein de la population résidente permanente s'accroît. L'augmentation concerne essentiellement le domaine de l'ALCP². Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4.

Immigration globale : En mars 2010, l'immigration⁶ dans la population résidente permanente a diminué de 1,7 % par rapport à mars 2009. C'est parmi les ressortissants de l'UE/AELE que cette baisse a été la plus prononcée avec 6,9 %. Par rapport au même mois de l'année précédente, la diminution du nombre d'immigrants en Suisse s'est surtout ressentie chez les ressortissants des Etats de l'UE-177 (- 8,4 %). Ce recul est cependant moins marqué qu'au cours des mois précédents. Par contre, l'immigration en provenance des Etats tiers a augmenté par rapport à mars 2009 (+ 9,1 %). De même, l'immigration de ressortissants de l'UE-2 a progressé (+ 51,2 %), mais elle se situe à un niveau faible en chiffres absolus. → Voir p. 4

Bilan migratoire⁸ : Le bilan migratoire reste positif en mars 2010, bien que dans une moindre mesure qu'en mars 2009 (- 36,8 %). La diminution enregistrée pour les ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE (- 46,3 %) a été nettement plus forte que pour les ressortissants d'Etats tiers (- 17,4 %). Ces derniers représentaient, en mars 2010, plus de 43 % du solde. → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE : En mars 2010, les autorités suisses ont délivré 3632 autorisations de séjour B et 3550 autorisations de courte durée L, soit un recul, respectivement, de 23,5 % et de 3,2 %. S'agissant des autorisations B délivrées aux actifs, une catégorie particulièrement concernée par la clause de sauvegarde, on enregistre en moyenne au cours des dix premiers mois de la période ALCP en cours (de juin à mars) une baisse d'environ 23 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

¹ **Population résidente permanente** : Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L \geq 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

³ **R ressortissant d'un Etat tiers** : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

⁶ **Immigration** : Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

⁷ **UE-17** = Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède

⁸ **Bilan migratoire** : Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidente permanente étrangère inhérentes au système de registres).

Bulletin Immigration

Situation au 31 mars 2010

Pour la première fois depuis décembre 2008, le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail⁹ a de nouveau augmenté. Entre avril 2009 et mars 2010, ce nombre a cependant diminué de près de 18 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. → Voir p. 6

Contingents UE-8 et UE-2 : L'immigration en provenance de l'UE-8 et de l'UE-2 est quantitativement peu importante. Aussi les contingents destinés aux ressortissants de l'UE-8 sont-ils rarement épuisés. Inversement, la demande d'autorisations B en faveur de ressortissants de l'UE-2 dépasse l'offre d'unités disponibles. Deux facteurs expliquent cette différence : d'une part, un besoin de rattrapage suite à l'entrée en vigueur de l'accord, d'autre part, un effet de changement de statut. En effet, il est courant que les titulaires d'une autorisation L demandent sa transformation en autorisation B dès lors qu'ils sont en possession d'un contrat de travail idoine. Les contingents pour la prochaine période de trois mois ont été libérés en mars 2010. → Voir p. 7

Autorisations frontalières¹⁰ : La collecte différenciée des données n'ayant débuté qu'en janvier 2010, aucune comparaison avec l'année précédente n'est encore possible. En mars 2010, les autorités ont délivré plus d'autorisations frontalières que durant le mois précédent. → Voir p. 7

Procédure d'annonce : Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En mars 2010, 15 917 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). L'effectif a ainsi augmenté de près de 1,5 % (233 annonces) par rapport à mars 2009. Cependant, il s'agissait dans l'ensemble d'engagements plus courts si bien que le nombre de jours de travail accomplis a reculé par rapport au même mois de l'exercice précédent. Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont diminué d'environ 6 % par rapport à mars 2009. Le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a augmenté dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat mais a baissé dans les secteurs de l'agriculture et des services. → Voir p. 8

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent en Suisse plus de 90 jours par année doivent disposer d'une autorisation. Ils sollicitent avant tout le contingent des autorisations L d'une durée inférieure à une année. En effet, en mars 2010, près de 27 % des autorisations L ont été accordées à des prestataires de services provenant des Etats de l'UE/AELE contre seulement 3 % environ des autorisations de séjour B. → Voir p. 8/9

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA¹¹) : Seule la moitié des contingents destinés aux ressortissants d'Etats tiers a, dans un premier temps, été libérée pour 2010. C'est la raison pour laquelle les nouveaux contingents de l'année 2010 n'englobent que 3500 autorisations de courte durée et 2000 autorisations de séjour B. Comme au cours des mois précédents, ils ont été très sollicités en mars. Ainsi, 53 % du contingent des autorisations de courte durée L et 38 % de celui des autorisations de séjour B sont déjà épuisés. Le 28 avril 2010, le Conseil

⁹ **Entrées effectives sur le marché du travail** = Personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Les changements de statuts (transformation d'un permis L en un permis B) ne sont pas compris dans cette statistique relevant les entrées effectives sur le marché du travail ; par contre ils sont comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère.

¹⁰ **Frontalier** : Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

¹¹ **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

Bulletin Immigration Situation au 31 mars 2010

fédéral a décidé d'augmenter les nombres maximums, le contingent des autorisations de courte durée passant à 8000 et celui des autorisations de séjour à 3000. → Voir p. 8/9

Naturalisations : Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres de mars 2010 sont supérieurs à ceux du même mois de l'année précédente. En tête, on trouve les ressortissants de la Serbie, suivis par les Italiens, les Allemands et les Turcs. → Voir p. 10

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 31 mars 2010

	Population résidante permanente étrangère		
	Mars 2009	Mars 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	1 653 032	1 688 500	+ 2,1
UE-27+AELE	1 039 543	1 073 388	+ 3,3
UE-17	1 000 969	1 030 726	+ 2,9
UE-8	28 463	31 551	+ 10,8
UE-2	6 643	7 553	+ 13,7
Ressortissants d'Etats tiers	613 489	615 112	+ 0,3

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en mars 2010

	Population résidante permanente étrangère		
	Mars 2009	Mars 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	10 626	10 442	- 1,7
UE-27+AELE	7 180	6 681	- 6,9
UE-17	6 629	6 075	- 8,4
UE-8	438	440	+ 0,5
UE-2	92	139	+ 51,1
Ressortissants d'Etats tiers	3 446	3 761	+ 9,1

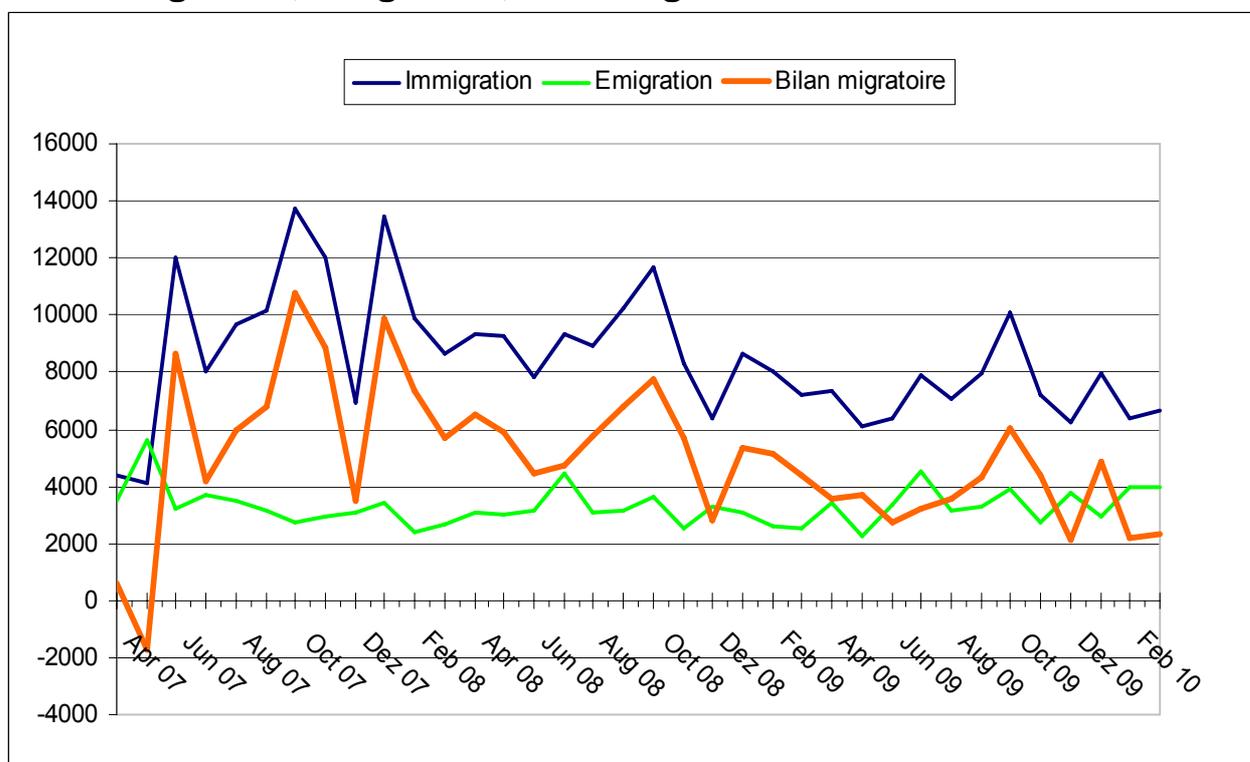
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

	Mars 2009	Mars 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Emigration¹²			
Etrangers (total)	3 551	5 688	+ 60,2
Ressortissants UE-27/AELE	2 561	3 964	+ 54,8
Ressortissants d'Etats tiers	990	1 724	+ 74,1
Bilan migratoire			
Etrangers (total)	6 516	4 118	- 36,8
Ressortissants UE-27/AELE	4 370	2 346	- 46,3
Ressortissants d'Etats tiers	2 146	1 772	- 17,4

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹³



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&G

¹² **Emigration** : Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹³ Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

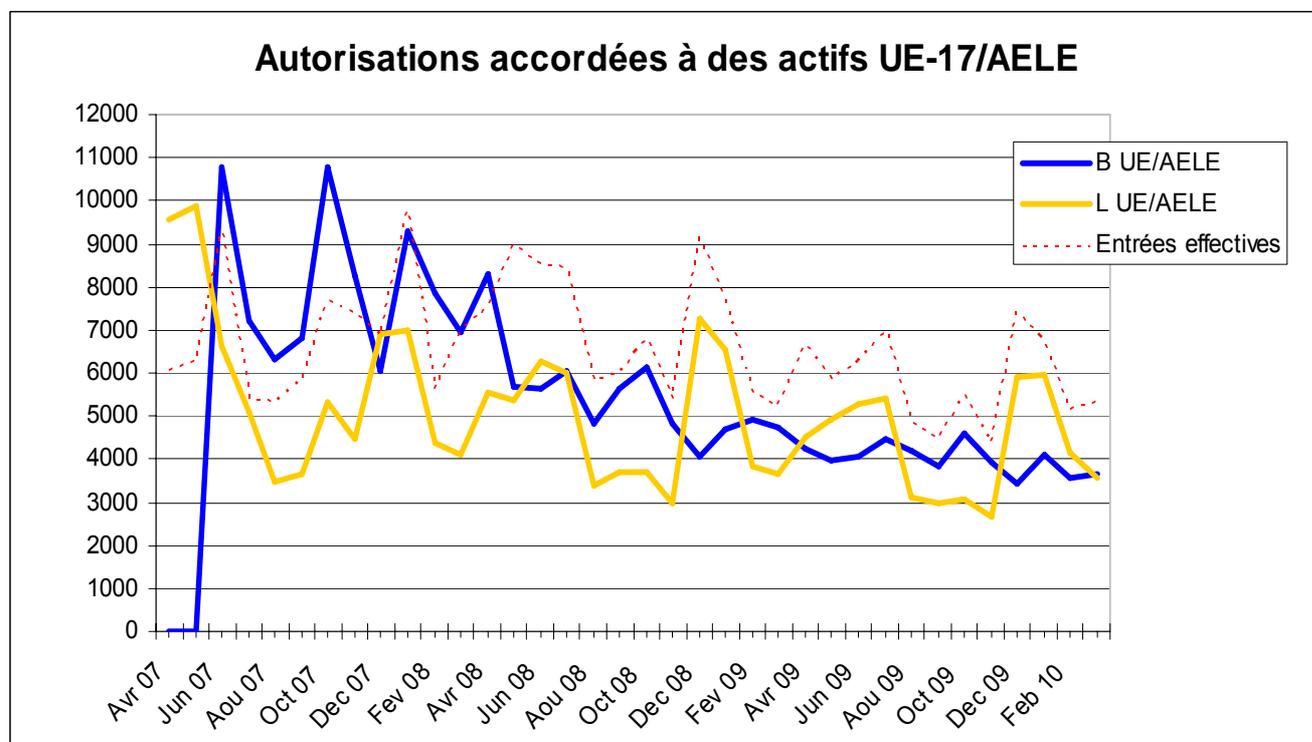
4. Autorisations octroyées / Annonces

4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2009/10	Différence en %	Année précédente	2009/10	Différence en %	Année précédente	2009/10	Différence en %
Avril	8 297	4 219	- 49,1	5 565	4 523	-18,7	7 517	6 665	- 11,3
Mai	5 666	3 977	- 29,8	5 387	4 919	- 8,6	8 972	5 854	- 34,8
Juin	5 647	4 065	- 28,0	6 271	5 264	- 16,0	8 526	6 290	- 26,2
Juillet	6 050	4 448	- 26,4	6 015	5 428	- 9,7	8 458	7 004	- 17,2
Août	4 811	4 215	- 12,3	3 396	3 096	- 8,8	5 829	4 871	- 16,4
Septembre	5 635	3 832	- 32,0	3 684	2 965	- 19,5	6 009	4 481	- 25,4
Octobre	6 122	4 584	- 25,1	3 705	3 088	- 16,7	6 793	5 484	- 19,3
Novembre	4 848	3 929	- 19,0	2 960	2 646	- 10,6	5 424	4 377	- 19,3
Décembre	4 045	3 450	- 14,7	7 277	5 928	- 18,5	9 175	7 450	- 18,8
Janvier	4 707	4 089	- 13,1	6 550	5 938	- 9,3	7 666	6 727	-12,2
Février	4 932	3 554	- 27,9	3 849	4 128	+ 7,2	5 568	5 164	- 7,3
Mars	4 749	3 632	- 23,5	3 669	3 550	- 3,2	5 246	5 314	+ 1,3
Total	65 509	47 994	- 26,7	58 328	51 473	- 11,8	85 183	69 681	- 18,2

Source : ODM, P&G



Source : Représentation graphique ODM/P&G, données statistiques P&G et Service Statistique sur les étrangers

4.2 Contingents UE-8

Contingents - Période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010

Autorisations de séjour B	Contingent total	2 800	4 ^e trimestre ALCP : 700
Autorisations de courte durée L	Contingent total	26 000	4 ^e trimestre ALCP : 6 500

1^{er} mars 2010 – 31 mai 2010 (4^e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Mars	145	1 565	1 235	1 710	12 767	13 233
Avril						
Mai						

¹ sur 2100 autorisations octroyées jusque-là ² sur 19 500 autorisations octroyées jusque-là ³ à compter du 1^{er} juin 2009

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010

Autorisations de séjour B	Contingent total	362	4 ^e trimestre ALCP : 92
Autorisations de courte durée L	Contingent total	3 620	4 ^e trimestre ALCP : 905

1^{er} mars 2010 – 31 mai 2010 (4^e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Mars	69	339	23	363	2 489	1 131
Avril						
Mai						

¹ sur 270 autorisations octroyées jusque-là ² sur 2715 autorisations octroyées jusque-là ³ à compter du 1^{er} juin 2009

Source SYMIC (tableau P&G)

4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations*		Autorisations en cours ^{14**}	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10***
Octobre	--	--	212 566	214 570
Novembre	--	--	212 566	214 570
Décembre	--	--	212 566	214 570
Janvier	--	3 855	213 178	--
Février	--	3 485	213 178	--
Mars	--	4 795	213 178	--

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers
Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

* Données recueillies pour la première fois en janvier 2010
*** Données en partie non encore disponibles

** Valeurs à la fin du trimestre

¹⁴ **Autorisations en cours** : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

4.5 Procédure d'annonce¹⁵

Jours de travail	Mars 2009	Mars 2010	Différence	
			en valeur absolue	en %
Total général	412 327	386 318	- 26'009	- 6,3
Travailleurs	222 094	196 175	- 25'919	- 11,7
Indépendants	49 231	49 592	361	0,7
Travailleurs détachés	141 002	140 551	- 451	- 0,3
Personnes tenues de s'annoncer				
Total général	27 227	26 723	- 504	- 1,9
Travailleurs	11 543	10 806	- 737	- 6,4
Indépendants	3 344	3 521	177	5,3
Travailleurs détachés	12 340	12 396	56	0,5
Annonces par secteurs économiques				
Total général	27 227	26 723	- 504	- 1,9
Agriculture	285	212	- 73	- 25,6
Industrie et métiers	12 553	12 672	119	0,9
Services	14 389	13 839	- 550	- 3,8

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

4.6 Autorisations selon la LETr¹⁶ / l'OASA¹⁷

4.6.1 Utilisation des contingents (personnes actives)

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 09	0	0	0	0
30 jan. 10	944	292	258	167
28 fév. 10	1 392	583	483	333
31 mars 10	1 840	875	750	500
30 avr. 10		1 167		667
31 mai 10		1 458		833
30 juin 10		1 750		1 000
31 juil. 10		2 042		1 167
31 août 10		2 333		1 333
30 sep. 10		2 625		1 500
31 oct. 10		2 917		1 667
30 nov. 10		3 208		1 833
31 déc. 10		3 500		2 000

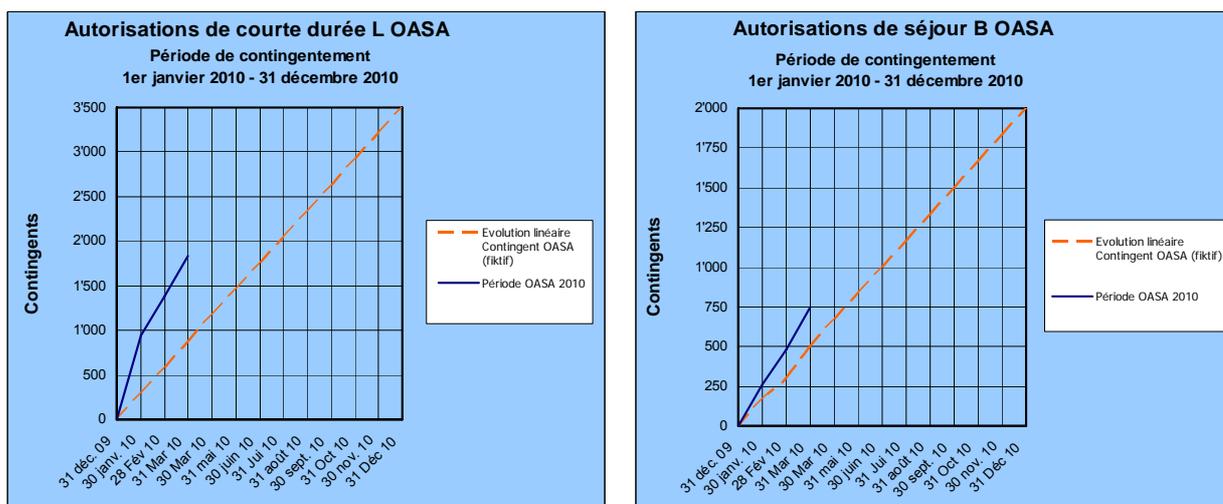
Source : SYMIC (tableau A&E)

¹⁵ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-17/AELE).

¹⁶ Loi fédérale sur les étrangers

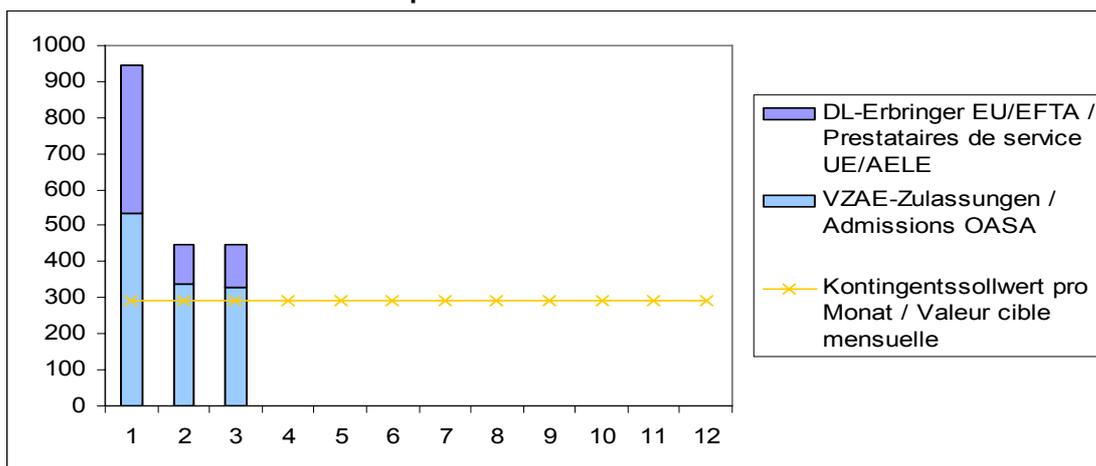
¹⁷ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

4.6.2 Utilisation des contingents - Graphiques

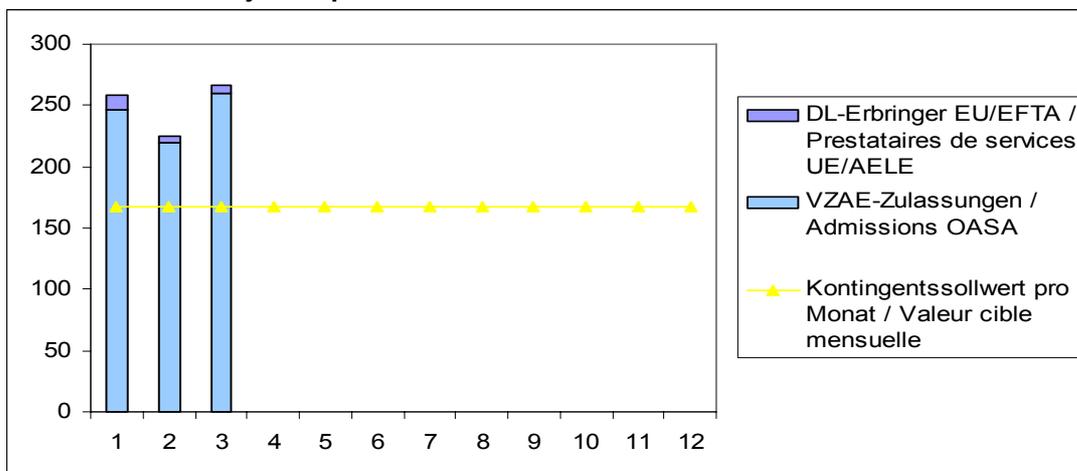


4.6.3 Relation Prestataires de services >90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers actifs

Autorisations de courte durée L par mois¹⁸



Autorisations de séjour B par mois



Source : SYMIC (graphiques A&E/P&G)

¹⁸ On entend ici par valeur cible le nombre d'autorisations à octroyer en moyenne par mois.

5. Naturalisations

Acquisition de la nationalité suisse

	Mars 2009	Mars 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Naturalisations	3 892	4 513	+ 15,9
ordinaires	3 517	3 840	+ 9,2
facilitées et réintégrations	340	673	+ 97,9
Principaux Etats de provenance			
Serbie	839	958	+ 14,2
Italie	490	474	- 3,3
Allemagne	213	372	+74,6
Turquie	286	303	+5,9
Bosnie&Herzég.	218	274	+ 25,7

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers